

**Erratum :**

**Lombard Odier Darier Hentsch Valeurs Mobilières (Canada) inc.**

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la section 3.8.3 du bulletin du 30 janvier 2009 (Vol. 6, n° 4). Les avis relatifs aux prises de position importante visés par les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> alinéas auraient dû se lire comme suit :

Approbation de la prise de position importante de 12,89 % du capital-actions de Lombard Odier Darier Hentsch Valeurs Mobilières (Canada) inc., courtier en valeurs de plein exercice par Jean-Baptiste Pastré. Cette prise de position importante se fait par la société Odier Darier Hentsch (Canada) inc. et Holding Privé Lombard Odier Darier Hentsch & Cie.

Approbation de la prise de position importante de 12,89 % du capital-actions de Lombard Odier Darier Hentsch Valeurs Mobilières (Canada) inc., courtier en valeurs de plein exercice par Bernard Droux. Cette prise de position importante se fait par la société Odier Darier Hentsch (Canada) inc. et Holding Privé Lombard Odier Darier Hentsch & Cie.

L'erratum a été publié dans la section 3.8.3 du bulletin du 13 février 2009 (Vol. 6, n°6).